

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Opéra national de Paris,

Vu le décret n°94-111 du 5 février 1994 modifié fixant le statut de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret du 26 août 2020 portant nomination de Monsieur Alexander NEEF aux fonctions de Directeur général de l'Opéra national de Paris ;

Vu la décision du 03 mars 2025 portant nomination de Madame Aude ACCARY-BONNERY aux fonctions de Directrice générale adjointe de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 191 ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Aude ACCARY-BONNERY, Directrice générale adjointe, à effet de signer tout document.

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Opéra national de Paris.

Fait à Paris, le 3 mars 2025

Alexander NEEF

Original : Service émetteur DAF
Copies : Secrétariats AC, DG, DRH
Bénéficiaire de la délégation

Signature du bénéficiaire
Aude ACCARY-BONNERY